

Rapport trimestriel de monitoring



Lieu :
Rutshuru, Masisi,
Lubero et Beni



Juillet – Septembre 2026



ASSEZ DE VIOLENCES
PROTÉGEONS LES CIVILS
À L'EST DE LA RDC

Présentation de l'ONG Badilika droits humains

Badilika est un réseau de défenseurs des droits humains congolais, créé en 2016 à Kiwanja, dans le territoire de Rutshuru, en Nord-Kivu, en République démocratique du Congo.

L'organisation œuvre pour la protection, la promotion et la défense des droits humains. Ses membres veillent au respect effectif des droits fondamentaux et des mécanismes de garantie des libertés publiques. Badilika s'engage également dans la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la non-violence active, et milite pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre de sa mission, Badilika mène des enquêtes sur les violations graves des droits humains, organise des missions périodiques de monitoring, notamment des visites dans les centres pénitentiaires, et conduit des campagnes d'éducation aux droits humains. L'organisation sensibilise les communautés aux lois relatives aux droits humains afin de favoriser leur connaissance, leur jouissance et leur effectivité, contribuant ainsi à une meilleure conscience citoyenne.

Les défenseurs de Badilika accompagnent les victimes, formulent des recommandations constructives destinées à renforcer le sens des devoirs civiques indispensables à la promotion collective des droits humains, et produisent des rapports sur l'état des droits humains.

Siège social : Kiwanja, Province du Nord-Kivu, RDC

Bureau de représentation : Goma, Beni et Kinshasa , Province du Nord-Kivu, RDC

Email : badilikadh@gmail.com

Site web : <https://badilikaong.online/Accueil>

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Entre le 1er juillet et le 30 septembre 2026, Badilika Droits Humains a documenté la persistance de graves atteintes aux droits humains dans plusieurs territoires et villes du Nord-Kivu. Les informations recueillies font état d'homicides, d'attaques contre des civils, d'enlèvements et disparitions, de détentions et mauvais traitements, de violences sexuelles, de pillages et destructions de biens, de déplacements forcés, d'incidents liés aux engins explosifs et de restrictions affectant l'accès aux services essentiels.

Les informations concernent notamment Beni et Lubero, où des attaques attribuées aux ADF auraient fait de nombreuses victimes civiles, ainsi que Rutshuru, Masisi et Walikale, où les affrontements entre l'AFC/M23, les forces gouvernementales et des groupes armés locaux auraient aggravé les risques pour les populations. À Goma et Butembo, des enlèvements, assassinats, incendies d'infrastructures sanitaires et opérations de sécurité sont également signalés.

Entre juillet et septembre 2026, Badilika Droits Humains a documenté plusieurs violations graves des droits humains dans le Nord-Kivu, dont au moins 87 morts civils rapportés dans les principaux incidents recensés. Le rapport fait également état de 28 personnes interpellées à Beni, de 11 personnes enlevées à Rutshuru, ainsi que d'environ 100 jeunes emmenés à Goma, certains pouvant avoir fait l'objet d'un recrutement forcé. deux victimes de violence sexuelle, âgée d'environ 16 à 18 ans et une vieillard à JomBa, a également été signalée. À Nyarubara, un engin explosif aurait causé la mort de 5 enfants et 2 femmes, tout en blessant au moins 13 personnes. Ces chiffres restent partiels, car plusieurs incidents sont encore en cours de vérification et le rapport ne fournit pas de bilan global consolidé.

Plusieurs incidents restent en cours de corroboration. Le présent rapport ne constitue pas une décision judiciaire sur la responsabilité individuelle des personnes ou groupes cités. Les faits sont présentés selon le degré de certitude permis par les informations recueillies.

Badilika Droits Humains appelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo à placer la protection des civils au centre de son action, à enquêter de manière indépendante et impartiale sur les violations signalées, à poursuivre les responsables présumés conformément à la loi et à garantir l'accès aux services essentiels dans les zones affectées.

1. MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE

Le rapport repose sur les activités de monitoring réalisées par Badilika Droits Humains de juillet au 18 septembre 2026, complétées par des informations recueillies pour la fin du mois de septembre. La collecte a notamment reposé sur des entretiens en swahili et en français avec au total 43 personnes y compris des victimes, témoins et membres de familles, des échanges avec des acteurs de la société civile, le monitoring téléphonique avec des correspondants communautaires, des informations communiquées par des responsables locaux et des structures sanitaires, ainsi que la comparaison de plusieurs sources lorsque cela était possible.

Une attention particulière a été accordée à la confidentialité des victimes et témoins et au principe de ne pas nuire. Les informations relatives aux violences sexuelles sont formulées de manière à préserver la dignité des survivantes.

Durant la période couverte, les affrontements armés se sont poursuivis dans plusieurs territoires du Nord-Kivu. Dans le Grand Nord, des attaques attribuées aux ADF ont été signalées à Beni et dans certaines zones de Lubero. Dans le Petit Nord, les affrontements entre l'AFC/M23 et les forces gouvernementales appuyées par des groupes armés locaux Wazalendu ont continué d'affecter les populations de Rutshuru, Masisi et Walikale. Les déplacements, les restrictions d'accès aux champs, la perturbation des services sociaux et les risques liés aux engins explosifs ont accru la vulnérabilité des communautés.

Le rapport regroupe les faits par catégories de violations afin de mieux faire apparaître les tendances et les obligations de protection qui en découlent.

2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les atteintes au droit à la vie constituent l'une des tendances les plus graves relevées pendant la période. Les informations recueillies décrivent des attaques visant directement des civils, des homicides commis dans des contextes d'incursions armées et des décès survenus en détention. Ces faits soulèvent des préoccupations majeures quant au respect du droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique des personnes.

À Beni et Lubero, plusieurs attaques attribuées aux ADF auraient causé des morts et des blessés. Le 14 juillet, à Mulekera, sept personnes auraient été tuées, dont quatre hommes civils. Entre le 14 et le 15 juillet, huit civils auraient été tués à Mangina et Kalibo. Dans le secteur des Bapere, au moins sept civils auraient été tués dans la nuit du 21 au 22 juillet. Une attaque à Mununze-Mayi aurait également causé la mort d'une dizaine d'orpailleurs. A Rutshuru, dans le cité de Katwiguru, ce 13 septembre, un pasteur protestant détenteur pharmaceutique a été tué à son domicile vers par les éléments armés FDLR. A Nyamagana, dans le groupement Busanza/Rutshuru, quatre civils parmi eux un vieux de 60 ans ont été tué dans la nuit du 27 septembre dans une attaque des éléments AFC/M23.

D'autres homicides ont été signalés à Mbau, Fotodu, Mamove et dans plusieurs localités de Rutshuru. À Ndwali, près de Vitshumbi, quatre civils auraient été tués et 16 blessés lors d'une attaque attribuée à

des combattants présumés de l'AFC/M23. À Kibingu, deux civils auraient été tués et un autre grièvement blessé ; à Kiwanja, deux personnes auraient été tuées et deux blessées. À Butembo, un étudiant aurait été tué à son domicile.

Le rapport signale également des décès en détention. À Goma, un enseignant serait décédé alors qu'il se trouvait dans un lieu présenté comme un cachot relevant des services de renseignement de l'AFC/M23. À Kalembe-Kalembe, un civil serait mort après avoir subi des actes de torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants ; deux autres codétenus auraient été transférés dans un état critique à l'hôpital Mweso.

Ces incidents nécessitent, lorsqu'ils ne l'ont pas encore été, des enquêtes indépendantes, impartiales et approfondies permettant d'établir les circonstances, les responsabilités et les éventuelles chaînes de commandement.

3. ENLÈVEMENTS, DISPARITIONS, DÉTENTIONS ET RECRUTEMENT FORCÉ

Les enlèvements et disparitions signalés durant la période ont touché des civils, des acteurs communautaires et des personnes considérées comme vulnérables. La privation de liberté, lorsqu'elle est arbitraire, ainsi que le recrutement forcé constituent des atteintes graves à la liberté et à la sécurité de la personne et exposent les victimes à d'autres violations.

À Vitshumbi, deux personnes dont une fille âgée de 17 ans auraient été enlevées le 13 juillet avant de parvenir à s'échapper ; le 20 juillet, trois personnes auraient été enlevées sur l'axe Vitshumbi–Kanyabayonga. À Goma, un acteur de la société civile de Masisi aurait été enlevé à Ndosho entre le 24 et le 30 août et retrouvé dans un état critique. Le 15 septembre, environ une centaine de jeunes auraient été emmenés depuis le marché de Kituku, certains dans le cadre d'un possible recrutement forcé ; plusieurs auraient ensuite été libérés, tandis que d'autres seraient restés portés disparus.

À Rutshuru, 11 personnes auraient été enlevées entre le 18 et le 24 septembre. Parmi elles, un agriculteur et son fils de 17 ans auraient été enlevés à Kidadari/Mulungu par des éléments attribués aux FDLR. À Walikale, un notable aurait disparu après avoir été emmené par des hommes en tenue militaire. À Buvunga, un agronome aurait également été enlevé le 13 septembre, par des hommes armés non identifiés.

Les informations recueillies font en outre état de détentions et de mauvais traitements. À Beni, 28 personnes auraient été interpellées lors d'une opération de bouclage menée par la PNC et les FARDC le 19 septembre. Badilika rappelle que toute interpellation doit respecter les garanties fondamentales, notamment le traitement humain, la présomption d'innocence, l'interdiction de la torture et le droit à un recours effectif.

4. VIOLENCES SEXUELLES ET PROTECTION DES ENFANTS

Les violences sexuelles signalées dans les zones de conflit exigent une réponse fondée sur la protection, la dignité et l'accès rapide aux soins. La présence de plusieurs groupes armés et la persistance des hostilités exposent particulièrement les femmes et les filles à des risques accrus. Les informations disponibles dans le présent rapport ne permettent pas d'établir une tendance statistique, mais elles justifient une attention immédiate des autorités.

À Rutega, dans la chefferie de Bwisha, territoire de Rutshuru, une fille âgée approximativement de 16 à 18 ans aurait été agressée sexuellement à son domicile par quatre hommes armés présentés par les sources comme des combattants présumés de l'AFC/M23. La survivante aurait reçu des soins d'urgence dans une structure sanitaire avant d'être orientée vers l'hôpital de référence de Rutshuru.

Le rapport signale par ailleurs des risques spécifiques pour les enfants. À Nyarubara, dans le groupement de Jomba, un engin explosif aurait explosé après avoir été ramassé par un enfant, causant la mort de plusieurs enfants et de femmes commerçantes et blessant d'autres personnes. Un autre signalement fait état d'un bilan similaire, mais les circonstances et le bilan exact doivent être vérifiés avant publication définitive.

La protection des enfants doit inclure la prévention du recrutement forcé, la sécurisation des zones civiles, l'accès aux soins et au soutien psychosocial et la protection contre les violences sexuelles.

5. ENLÈVEMENTS, DÉPLACEMENTS FORCÉS ET RESTRICTIONS DES LIBERTÉS

Les hostilités ont également entraîné des déplacements de population et des restrictions de mouvement. Dans plusieurs zones, les habitants auraient quitté leurs localités en raison des combats ou de la peur d'attaques. L'accès aux champs, aux marchés et aux services essentiels aurait été réduit, aggravant la vulnérabilité économique et sociale des ménages.

À Masisi, les affrontements de juillet à Kasake, Masisi-Centre, Rubaya et Ngungu auraient provoqué de nouveaux déplacements. La proximité des combats avec l'Hôpital général de référence de Masisi-Centre a accru les risques pour les patients et le personnel médical. Dans le Sud de Lubero, les mouvements de troupes signalés à Kitchombiro, Alimbongo et Mbingi ont alimenté les craintes d'une extension des hostilités.

À Beni, des restrictions d'accès aux champs ont été signalées à Mbutaba, Mutube, Sayo, Kaubeli et Vuthala. À Rutshuru, les affrontements et la présence de groupes armés auraient également empêché des habitants d'accéder à leurs terres. Ces restrictions ont des conséquences directes sur l'alimentation, les revenus et la capacité des familles à rester dans leurs lieux de vie.

Le Gouvernement congolais doit veiller à ce que les opérations de sécurité et les mesures de contrôle ne se transforment pas en restrictions arbitraires des libertés et doit prendre des mesures concrètes pour protéger les populations déplacées et faciliter leur accès aux services essentiels.

6. PILLAGES, DESTRUCTION DES BIENS ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Les informations recueillies montrent que les biens civils et les moyens de subsistance ont été affectés par des pillages, des destructions de cultures et des restrictions d'accès aux terres. Dans une région où de nombreux ménages dépendent de l'agriculture, ces pratiques peuvent aggraver l'insécurité alimentaire et provoquer de nouveaux déplacements.

Entre août et début septembre 2026, des destructions de cultures auraient été signalées dans plusieurs localités du groupement Binza, notamment Kisharo, Buramba, Munyaga et Nyabanira, ainsi qu'à Bambo, Kashalira, Kirima, Katsiru, Kihondo et Nyanzale. Des superficies importantes de bananeraies et d'autres cultures auraient été détruites.

Des pillages auraient été signalés à Kisharo les 9 et 10 août et sur l'axe Katwiguru–Kisharo–Nyamilima au cours des semaines suivantes. En septembre, entre le 11 et 12 de ce même mois, des dizaines de maisons auraient été pillées à Kahunga ; des produits d'élevage, des denrées, de l'argent et d'autres biens auraient été emportés à Kahunga. À Buramba, une nouvelle opération de pillage aurait également été signalée dans la nuit du 12 au 13 septembre.

Le rapport fait aussi état de la poursuite de la coupe imposée de bananiers le long de certaines routes à Rutshuru, dans le cadre de travaux communautaires rapportés comme imposés par l'AFC/M23. L'étendue des destructions, les ordres donnés et les responsabilités par l'administrateur Ephrem KABASHA.

Les autorités congolaises doivent renforcer la protection des biens civils, prévenir et réprimer les pillages et veiller à ce que les populations puissent accéder à leurs terres et moyens de subsistance dans des conditions de sécurité.

7. ENGINS EXPLOSIFS, INFRASTRUCTURES CIVILES ET ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

La présence ou l'abandon d'engins explosifs dans des zones fréquentées par la population représente une menace grave pour le droit à la vie et à l'intégrité physique, en particulier pour les enfants. Les attaques et incendies visant des structures sanitaires compromettent parallèlement l'accès aux soins et peuvent transformer une situation sécuritaire déjà fragile en crise humanitaire plus grave.

À Nyarubara, dans le secteur de Gikoro, un engin explosif aurait tué cinq enfants et deux femmes commerçantes et blessant au moins treize personnes. Les informations disponibles nécessitent une vérification du bilan et de la localisation exacte. Le rapport souligne également que les zones proches de Tchanzu et Ronyonyi seraient exposées à des risques liés à la présence d'activités militaires et de recrutement.

À Butembo, le Centre de santé Mapendo aurait été incendié et le poste de santé Zawadi aurait également été détruit lors d'une attaque à Bulengera. Ces incidents réduisent la capacité de prise en

charge des populations et exposent particulièrement les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes blessées.

À Beni, un centre de santé de Mbutaba aurait été incendié lors d'une attaque du 18 septembre. Dans plusieurs zones, les combats et les déplacements perturbent aussi l'éducation et l'accès aux soins.

Le Gouvernement devrait renforcer la sécurisation des infrastructures civiles, améliorer l'identification des zones contaminées par des engins explosifs et assurer la continuité des services de santé et d'éducation dans les zones affectées.

PRESSIONS FISCALES ET PRELEVEMENTS IMPOSES AUX TRAVAILLEURS ET AUX ACTEURS ECONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES DE MASISI ET DE RUTSHURU

Les informations recueillies par Badilika Droits Humains font état de mesures de prélèvement financier qui seraient imposées par le service financier de l'AFC/M23 aux travailleurs de plusieurs secteurs d'activité, notamment le personnel soignant, les enseignants, les commerçants et leurs employés dans les territoires de Masisi et de Rutshuru. Selon les informations communiquées, ce service exigerait le prélèvement d'un impôt correspondant à 1 à 3 % des salaires des agents concernés. Cette mesure toucherait particulièrement le personnel soignant de Masisi et de Rutshuru, suscitant des préoccupations quant à ses conséquences sur le fonctionnement des structures sanitaires et la continuité des soins.

Les conséquences de ces prélèvements seraient déjà perceptibles dans certaines structures de santé, où des soignants auraient abandonné leur poste en raison de la situation. Cette évolution risque d'aggraver les difficultés d'accès aux soins et de fragiliser davantage un système sanitaire déjà confronté aux conséquences des violences armées et de la crise humanitaire.

Les informations recueillies indiquent également que certains propriétaires de boutiques et d'autres activités commerciales seraient contraints de verser 10 000 francs congolais par travailleur employé. Le secteur de l'éducation serait lui aussi concerné : des établissements scolaires seraient tenus de reverser 17 % de la prime versée par les parents, selon les informations communiquées à Badilika Droits Humains.

Par ailleurs, dans plusieurs groupements du territoire de Rutshuru, un prélèvement de 35 à 50 % sur le revenu locatif, une taxe parcellaire de 48 000 francs congolais par parcelle serait exigée par les autorités de fait de l'AFC/M23. Selon les informations recueillies, les fonds issus de ces prélèvements seraient directement versés auprès de la banque CADECO, dont l'ouverture aurait été organisée, ce mardi 1er septembre 2026 par le service financier de l'AFC/M23.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS

La situation documentée au Nord-Kivu pendant la période considérée demeure extrêmement préoccupante. Les informations recueillies font apparaître une combinaison d'homicides, d'attaques contre des civils, d'enlèvements et disparitions, de détentions et mauvais traitements, de violences sexuelles, de déplacements forcés, de pillages et destructions de biens, ainsi que de risques liés aux engins explosifs et à la dégradation des services essentiels.

À Beni et Lubero, les attaques attribuées aux ADF continuent de faire peser un risque important sur les civils. À Rutshuru, Masisi et Walikale, les affrontements et les pratiques attribuées aux différents acteurs armés affectent directement la sécurité des populations. À Goma et Butembo, les enlèvements, assassinats, incendies et autres abus signalés aggravent les préoccupations relatives à la protection des personnes.

Au regard de ces constats, Badilika Droits Humains recommande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de :

- 1) Renforcer immédiatement la protection des populations civiles dans les zones exposées aux attaques et aux affrontements, en accordant une attention prioritaire à Beni, Lubero, Rutshuru, Masisi, Walikale, Goma et Butembo.
- 2) Ouvrir sans délai des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies et transparentes sur les homicides, disparitions, enlèvements, actes de torture, violences sexuelles, pillages, destructions de biens et autres violations signalées, y compris lorsque des agents de l'État sont mis en cause.
- 3) Garantir que les forces de défense et de sécurité conduisent leurs opérations dans le strict respect du droit national, du droit international des droits humains et, lorsqu'il est applicable, du droit international humanitaire, et sanctionner les responsables d'abus.
- 4) Renforcer les mécanismes de prévention et de protection contre les enlèvements, disparitions et recrutements forcés, et assurer une réponse effective aux familles recherchant leurs proches.
- 5) Garantir l'accès des victimes à la justice, à des recours effectifs, aux soins médicaux et psychosociaux et, lorsque nécessaire, à des mesures de protection.
- 6) Renforcer la protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles, le recrutement forcé et les autres formes d'exploitation, tout en garantissant la confidentialité et la dignité des survivantes.
- 7) Sécuriser les écoles, centres de santé et autres infrastructures civiles, et garantir la continuité des services essentiels dans les zones affectées par les violences.
- 8) Mettre en place des mesures renforcées de prévention, de signalement et de sécurisation des zones exposées aux engins explosifs, avec une sensibilisation adaptée des communautés et des enfants.
- 9) Prévenir et réprimer les pillages, destructions de cultures et autres atteintes aux biens civils, et prendre des mesures permettant aux populations de retrouver un accès sûr à leurs terres et moyens de subsistance.
- 10) Renforcer la documentation officielle des violations, la conservation des éléments de preuve et les mécanismes de suivi des plaintes, afin que les victimes et leurs familles puissent connaître les résultats des enquêtes et obtenir réparation.